Bilan économique 2014 des paroisses de Vanves

Chers paroissiens,

Le conseil pour les affaires économiques, présidé par votre Curé Vincent Hauttecoeur, aidé de l'économe paroissial œuvre à la tenue des comptes et à la bonne gestion financière des paroisses de Vanves.

Voici quelques chiffres afin de vous informer, bien naturellement, et en toute transparence, de la vie matérielle de nos paroisses de Vanves.

Paroisses de Vanves - Comptes d'exploitation 2014 et 2013						
Charges				**Produits**		
	2 014	**2 013**			**2 014**	**2 013**
Traitements et salaires	130 642	125 940		Deniers et dons	152 780	132 664
Achats culte et divers	30 068	21 462		Quêtes	70 348	69 497
Assurances	6 291	6 092		Casuel - Mariages	2 482	5 259
Chauffage électricité eau	36 931	38 387		Casuel - Obsèques	13 380	18 869
Catéchisme et pastorale	4 152	12 446		Casuel - Baptêmes	5 313	8 249
Services divers (maintenance…)	10 627	14 500		Troncs et cierges	24 791	18 284
Déplacements et réceptions	3 687	4 503		Offrandes messes	9 043	12 989
Frais communication	6 014	4 926				
Impôts et taxes	13 969	13 888				
Forfait diocésain et subvention	45 508	45 096				
Autres charges	5 286	1 918				
Charges courantes	293 175	289 159		Quêtes et dons	278 138	265 811
Travaux (hors gros travaux)	3 000	7 495		Kermesses (SFA et SR)	19 948	18 666
Entretien des locaux	10 232	4 294		Catéchisme et pastorale	9 611	8 878
				Autres produits	497	1 568
				Recettes diverses	25 528	25 767
				Subventions reçues	985	776
Travaux	13 232	11 789		Autres recettes	56 569	55 655
Charges financières				Produits financiers	2 786	2 860
Total charges	**306 407**	**300 948**		**total Produits**	**337 493**	**324 326**
				RESULTAT hors gros travaux St Rémy / St François	**31 086**	**23 377**

Votre grande générosité (+ 5 % de quêtes et des dons) et votre engagement visible à travers les nombreuses Fêtes et Kermesses, accompagnés par une stricte gestion des dépenses conduisent à des résultats positifs permettant de financer les travaux importants engagés en 2014.

Les principales réalisations sont, entre autres :

- **La réfection de l'étanchéité du toit de St François** accompagnée de la mise en place d'un nouveau plafond et d'un nouvel éclairage. Ce gros chantier a pu être mené à bien grâce au soutien technique et financier des Chantiers du Cardinal qui ont accepté de prendre en charge la moitié des coûts qui s'élèvent à plus de 100.000 euros. Vous avez pu voir de vous-même la qualité du travail réalisé!

- **La nouvelle grille de clôture à la maison paroissiale de St Rémy**. Elle doit permettre une meilleure sécurisation des lieux ; le jardin et le parking étant souvent occupés et parfois salis ou dégradés par des ''non paroissiens''.

En 2015, il faut finaliser le financement de ces travaux importants et envisager la nécessité d'initier d'autres travaux de rénovation indispensables. En effet, comme vous pouvez l'imaginer, les normes liées à l'accueil du public et à la sécurité sont de plus en plus nombreuses et contraignantes et représentent un coût très important. Ces dépenses pèseront sur les comptes des années 2015 et suivantes. Ensemble, nous devons nous y préparer.

Au 31 mai 2015, la collecte liée au dernier de l'Eglise ayant baissée de plus de 20 % par rapport à l'année dernière, nous vous faisons part de notre préoccupation pour faire face à ces charges lourdes, multiples et croissantes. Nous comptons sur votre fidèle générosité pour que notre paroisse reste accueillante, ouverte et dynamique.

Le denier de l'Eglise est, pour tous, un devoir et un signe fort de notre attachement à notre paroisse, à sa vie et à ses activités : nous avons tous la responsabilité de la faire vivre spirituellement et matériellement. Chacun d'entre nous doit se sentir concerné par le « denier de l'Eglise », que nous soyons jeunes ou moins jeunes, riches ou moins riches.

Peut-être vous demandez-vous combien donner? Ce que vous pouvez, c'est déjà bien ! Toute participation, même modeste, aidera toujours la paroisse. Sinon, il est d'usage de donner l'équivalent de 1 à 2 % du revenu fiscal de référence.

Si vous êtes imposable, votre don est déductible de vos impôts pour 66% de son montant, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, quand vous donnez 200 euros, votre dépense réelle est de 68 euros.

Nous restons à votre service et à votre écoute, "pour que se construise le corps du Christ !" (Eph.4,11-15).

Le conseil pour les affaires économiques.